

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) précisent les conditions d'aménagement de secteurs définis comme stratégiques par la Métropole. Il existe deux grands types d'OAP :

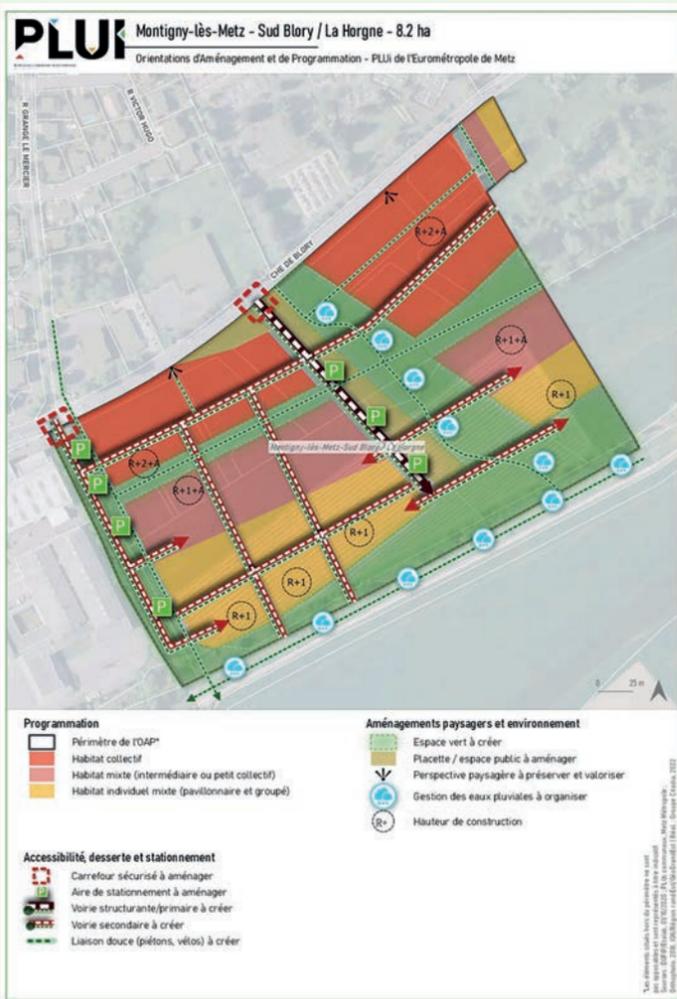
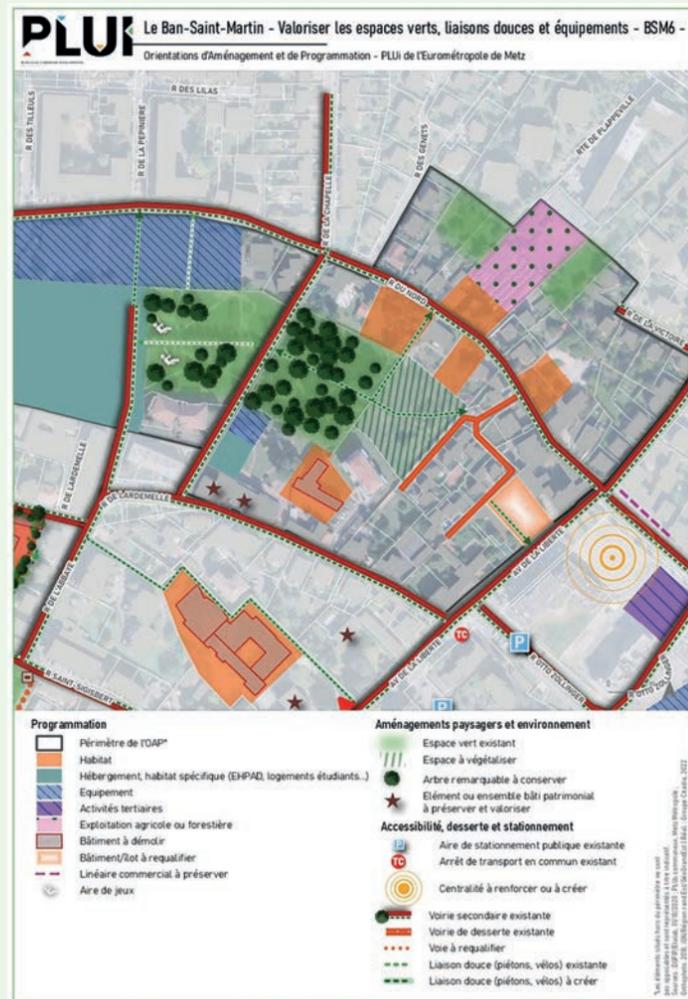
► **Les OAP sectorielles**, qui concernent précisément des secteurs de projet (habitat, activités économiques, équipements publics),

► **Les OAP thématiques**, qui comme leur nom l'indique, traitent d'une thématique en particulier (trame verte et bleue et paysage, énergie-climat, mobilités actives)

ZOOM

sur les OAP sectorielles

Elles peuvent préciser des conditions d'aménagements telles que le type d'habitat, le nombre de logements, les accès, les cheminements doux, les espaces verts, le phasage, etc. Elles se composent d'une partie graphique et d'une partie écrite.



POUR ALLER PLUS LOIN

J'ai un projet de construction ou d'aménagement...

Je me demande...

- Dans quel plan de secteur (cœur, noyau, couronne - cf. panneau n°9) se situe la commune du projet ?
- Dans quelle zone (U, AU, A, N) se situe mon projet ?
- En plus du nom de la zone, y-a-t-il une inscription graphique sur le plan ? Que dit la légende ?
- Mon projet est-il concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation ?

Je consulte...

- Les dispositions générales du règlement
- Les règles correspondant aux inscriptions graphiques (dans les dispositions générales)
- Le règlement de la zone dans laquelle se situe mon projet
- Les annexes du PLUi
- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation propre à mon site de projet (schéma + orientations écrites)

Je trouve ces éléments dans les documents consultables en mairie, à la métropole, et sur le site internet de la métropole, notamment sur le portail cartographique : geo.metzmetropole.fr



+ UNE QUESTION ? UNE PROPOSITION ?

plui@eurometropolemetz.eu

- Rendez-vous sur plui.eurometropolemetz.eu, à la Maison de la Métropole ou dans les mairies pour consulter les documents du PLUi
- Suivez l'actualité du PLUi dans *Eurométropole de Metz Mag*, les articles de presse ou encore les bulletins municipaux